

Mairie de CERBERE
66290

Arrêté portant réouverture partielle du sentier littoral

Excepté la portion comprise entre la Résidence
Les Aloès et l'entrée du village restant fermée

N° 87/2026

Le Maire de la Commune de Cerbère,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le Code de la sécurité intérieure,

Vu le code les circonstances ayant conduit à la fermeture temporaire du sentier littoral,
Considérant que les conditions de sécurité permettent à nouveau l'accès au public sur une partie
du sentier,

ARRETE

Article 1 :

Le sentier littoral est réouvert au public à compter de ce jour et jusqu'à abrogation du présent arrêté.

Article 2 :

Par dérogation à l'article 1, la portion du sentier comprise entre la Résidence « Les Aloès » et l'entrée du village demeure fermée au public jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place afin d'informer les usagers des dispositions du présent arrêté.

Article 4 :

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 5 : Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables aux services de secours et d'incendie et au service de gendarmerie.


Article 6 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la
comme de CERBERE

Article 7 : Madame la Secrétaire Générale, les services de la police municipale, les services de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade intercommunale de gendarmerie de PORT VENDRES
- Les sapeurs-pompiers de Cerbère,
- Les services de police municipale.
- À la DDTM des Pyrénées-Orientales
- Les services techniques de Cerbère

A Cerbère, le mardi 21 avril 2026

 Le Maire,
Christian GRAU

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage. Il peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique

Certifié exécutoire

Affiché le

Notifié le